

tendant à inviter tous les Français à la paix, au respect des lois, à la fidélité au prince et à la plus entière confiance dans le concert parfait qui devait exister entre le chef et les représentants de la nation, et déclarant que quiconque oserait enfreindre ses devoirs en troublant l'ordre public, serait considéré comme mauvais citoyen et mis entre les mains de la justice. Mirabeau et Gleizen, avocat de Rennes, opposèrent des obstacles insurmontables à la motion de Lally, ils firent observer qu'on ne pouvait qualifier de rebelles des citoyens courageux, armés pour la défense de la patrie. Blézeau, député breton, et Buzot d'Évreux, soutinrent que les insurrections étaient des contrariétés qu'il fallait savoir supporter au moment d'une régénération politique. « Qui nous répondra, dit ce dernier, « que le despotisme ne puisse pas renaître auprès « de nous? et si un jour il rappelait ses forces « pour nous terrasser, quels seraient les citoyens « qui pourraient s'armer à temps pour défendre « l'État, tracer l'opinion publique et se dévouer « à l'ignominie qui d'ordinaire accompagne la « rébellion¹. »

C'est dans cette discussion que le trop célèbre Maximilien Robespierre prit la parole pour la

¹ Moniteur du 20 au 21 juillet 1789, p. 92, col. 1.

première fois; ainsi que son collègue Buzot, il blâma les mesures répressives proposées par Lally. Selon lui, c'est condamner le peuple qui veut défendre la liberté, et rien n'est plus légitime que de se soulever contre les ennemis de la nation. Mais puisque cet homme doit apparaître sans cesse, comme le génie du mal, dans tout le cours de nos plus importantes discussions politiques, il convient de tracer son portrait, afin de faire connaître ses mœurs, son caractère, et les facultés qui, en lui attirant une renommée sinistre, donnèrent à ses actions une influence funeste sur le sort de notre malheureuse patrie.

Robespierre naquit à La Bassée, village voisin de la petite ville de Lens en Artois, d'un père d'origine irlandaise². L'évêque d'Arras, ayant remarqué des dispositions dans le jeune Maximilien, lui fit obtenir une bourse au collège de Louis-le-Grand. Dès son enfance, il se montra défiant et jaloux. Il était grêlé de figure, son regard était faux et son caractère méchant. Une humeur morose le portait à vivre isolé, et son extrême irritabilité se développant avec l'orgueil, fit prendre à son corps des contractions nerveuses. Envieux et vindicatif, il dissimula si

² De là vient qu'on l'appelait communément *M. de Robespierre*.

bien ses vices, sous des dehors graves et des habitudes laborieuses, qu'il entra dans le monde avec distinction en exerçant à Arras la profession d'avocat. La première cause qu'il plaida fut contre les échevins de Saint-Omer, qui s'opposaient à l'érection d'un paratonnerre. Cette cause lui permit de parler de Francklin, de la liberté de l'Amérique, et par là de célébrer les vertus du prince malheureux dont il devait être un jour le juge et l'assassin. Son plaidoyer eut beaucoup de succès et lui attira la bienveillance de M. de Beaumetz, président du conseil de l'Artois, au point que ce magistrat rechercha les occasions pour faire ressortir les talents de Robespierre.

L'accueil qu'il recevait dans la haute société accrut sa vanité; il sacrifia aux préjugés et prétendit à la noblesse. Non seulement il ajoutait une particule à son nom, mais il disait encore que sa famille avait été attirée en France par sa fidélité pour les Stuarts^a. A l'aurore de la révolution, la convocation des états-généraux excita son ambition. Après d'inutiles tentatives pour être le député des habitants d'Arras, il dirigea ses intrigues vers les gens de la campagne. En se présentant à eux, il leur annonce qu'il va éclairer le peuple sur ses droits, sur ses intérêts; il dé-

^a Notes recueillies à Arras, et communiquées à l'auteur par les notables de la ville ayant connu Robespierre.

clame contre la tyrannie des levées militaires, qui ont lieu dans la province; il attaque les autorités; il inculpe l'intendant, et au moyen de ces hypocrites doléances sur le sort du malheureux habitant des campagnes, il parvint à se faire élire par cette classe d'hommes dont la bonne foi est si souvent trompée par l'intrigue et le mensonge. En arrivant à Versailles, son astuce et son opiniâtreté le firent remarquer. Il écrivait péniblement, s'exprimait avec peu de facilité. Son style était froid; sa logique, quoique fausse, était imperturbable et toujours étayée par des sophismes et des phrases d'emprunt qu'il répétait à satiété, ce qui donnait à ses discours beaucoup de monotonie. Mais il était grave pour son âge, surtout très-appliqué; à force de travail, il se pénétra de la beauté des grands modèles, et parvint à dissimuler l'aridité de ses idées, qui insensiblement se développèrent et donnèrent à sa réputation ce fatal essor qui devait rendre son nom odieux aux générations les plus reculées.

Pendant la discussion que Lally avait provoquée dans l'intention de comprimer les factieux, on reçut une lettre de Lafayette; il rendait compte des mesures qu'il avait prises dans l'exercice de son commandement pour assurer la tranquillité de la capitale. Cette lettre ferma la bouche aux partisans de la motion de Lally, et

ralentit la discussion. Cependant les moyens employés par ce général étaient insuffisants, et leur inefficacité ne tarda pas à se manifester par deux exemples effrayants de barbarie que l' inexorable histoire doit raconter dans tous ses détails, afin de montrer à quels excès odieux se livre la populace dès qu'elle est ameutée au cri de liberté.

L'assemblée des électeurs cherchait à ramener la tranquillité publique, lorsque dans la soirée deux officiers municipaux, venus de Compiègne, vinrent lui annoncer qu'ils avaient fait arrêter M. Berthier de Sauvigny, intendant de Paris, fils du premier président du *parlement Maupeou*, et gendre de Foulon. Bailly et la plupart des électeurs comprirent tous les motifs de haine qui subsistaient contre cet ancien intendant, et décidèrent que n'étant ni accusé, ni détenu d'une manière légale, la municipalité de Compiègne serait invitée à lui rendre la liberté. Mais les deux envoyés de cette ville firent observer que Berthier, administrateur des troupes placées sous les ordres du maréchal de Broglie, était accusé d'être l'un des principaux agents de la conspiration des ministres contre la population de Paris, qu'on lui reprochait d'avoir fait couper les blés en herbe pour nourrir la cavalerie, et que ces circonstances avaient irrité le peuple au point

qu'il se porterait à de violents excès si on ne lui donnait pas satisfaction. Plusieurs électeurs voulaient aussi qu'on s'assurât des hommes accusés d'avoir conjuré la ruine de la capitale. Cet avis prévalut, et il fut décidé que deux électeurs, avec une forte escorte de cavalerie, iraient prendre à Compiègne l'infortuné Berthier.

Foulon, son beau-père, était, comme lui, l'objet de l'animosité publique, et les moyens ingénieux qu'il avait pris pour s'y soustraire ne purent le sauver. On découvrit que le bruit de sa mort était une feinte et qu'il s'était réfugié dans la terre de Viry, appartenant à M. de Sartines, son intime ami. Les précautions qu'il prenait pour cacher sa présence le rendirent suspect. Les paysans de Morangiés, guidés par le syndic du village, l'arrêtèrent pendant qu'il se promenait dans le parc, et firent éprouver à ce vieillard septuagénaire les plus indignes traitements; ils lui mirent un collier d'orties, un bouquet de chardons et une botte de foin derrière le dos¹, pour le punir, disaient-ils, d'avoir souvent répété que *le peuple n'était bon qu'à manger du foin*.

Après avoir souffert en route toutes sortes d'outrages, il fut amené à l'Hôtel-de-Ville de Paris, et remis à un comité qui, à la suite d'un

¹ Moniteur du 29 juillet, p. 117, col. 1.

long interrogatoire, voulait l'envoyer en prison (22 juillet); mais on ne pouvait le faire sortir sans l'exposer à être mis en pièces. Déjà une foule immense, accourue sur la place de Grève, demandait à grands cris son supplice; il eût fallu la disperser, et aucune force n'était capable d'y parvenir. Le comité crut qu'en gagnant du temps la fureur du peuple serait calmée et qu'il se dissiperait. Dans cette espérance, on retint Foulon toute la matinée et une partie de l'après-midi. On se rappela aussi que l'intendant Berthier devait arriver le soir; dans la crainte que les attroupelements causés par l'arrestation de son beau-père ne lui devinssent funestes, on envoya l'ordre à l'électeur Étienne de Larivière, qui le conduisait, de s'arrêter avec tout son monde au Bourget, et de n'entrer à Paris que le lendemain matin ¹.

En attendant, plusieurs membres du comité, et Bailly surtout, essayèrent de faire entendre au peuple la voix de la justice et de l'humanité. « Foulon, disaient-ils, peut être très-coupable, mais il ne faut pas le condamner sans l'entendre. Il était associé au dernier ministère, on tirera donc de lui des lumières précieuses sur le complot tramé contre le peuple. Vous avez

¹ Bailly (Mém. de), t. II, p. 280.

« conquis votre liberté; vous avez fait avec votre
« roi une nouvelle alliance; vous avez juré la
« paix, et l'assemblée nationale en a été le ga-
« rant; au nom de la patrie que vous chérissez,
« au nom du roi qui vous a prodigué tant de
« marques d'amour, nous vous en conjurons, ne
« violez pas vos serments, ne troublez pas cette
« paix tant désirée, et ne déshonorez pas votre
« victoire en vous souillant du sang d'un mal-
« heureux ³. »

Ces raisons parurent faire impression sur le petit nombre de personnes qui étaient à portée de les entendre. Mais la faveur dont Bailly jouissait auprès de cette multitude n'était pas un frein suffisant pour la retenir; car, si peu de gens voulaient le désordre, tout le monde le souffrait: d'ailleurs l'irritation populaire était sans cesse ranimée par des personnages d'un extérieur décent, qui se portaient rapidement aux lieux mêmes où elle semblait se calmer. La populace, excitée par ces artisans de discorde, applaudit avec fureur aux cris de mort que quelques voix prononcèrent. Elle s'irrite de la lenteur des délibérations du comité, et avec des hurlements effroyables demande qu'on lui livre sa victime.

Dans l'espoir de sauver cet infortuné vieillard,

³ Moniteur du 29 juillet, p. 117, col. 2.

Moreau de Saint-Méry et l'électeur Osselin, après avoir exposé la nécessité d'une instruction préalable, improvisèrent une espèce de tribunal; mais, dans l'impossibilité d'asseoir un jugement équitable, d'après des imputations vagues et passionnées, les juges se récusèrent : on en nomma d'autres, ils étaient absents. Le peuple impatienté demande, avec une fureur nouvelle, *qu'on juge Foulon, pour être pendu de suite*¹. Amené devant le président, il commençait à être interrogé, lorsque Lafayette, un des juges désignés, arrive. La confiance dont il jouissait, le pouvoir armé dont il était investi, semblaient promettre qu'il arrêterait les effets de cette scène épouvantable. Instruit du motif d'un si grand tumulte, il dit à la foule assemblée : « Je ne puis « blâmer votre colère et votre indignation contre « Foulon; je ne l'ai jamais estimé, je l'ai toujours « regardé comme coupable; vous voulez qu'il « soit puni, nous le voulons aussi, et il le sera; « mais il a des complices, il nous importe de les « connaître. Je vais le faire conduire à l'Abbaye, « là nous instruirons son procès, et il sera con- « damné suivant les lois au châtement qu'il n'a « que trop mérité. »

Cette harangue aurait obtenu le succès que

¹ Procès-verbal des séances de l'assemblée générale des électeurs, t. II, p. 306 et suiv.

Lafayette s'en était promis, si le malheureux vieillard, égaré par la joie que lui causait ce stratagème, n'avait pas eu l'imprudence de battre aussi des mains. Alors le peuple s'écrie : « Ils sont « d'intelligence, on veut le sauver^a. Est-il besoin « de jugement, dit une voix sortie de la foule, « pour un homme condamné depuis trente ans¹. » Les plus forcenés, excités par ces paroles qui se propagèrent avec rapidité, se précipitèrent sur la garde et forcèrent les portes de l'Hôtel-de-Ville. Quinze cents électeurs sont renversés sur leurs banquettes, ou refoulés jusque vers le siège du président; au milieu de cette horrible confusion, des égorgeurs se saisissent de l'accusé placé devant les juges, et dans un clin d'œil le portent sous la fatale lanterne.

A la vue des apprêts pour son supplice, le vieillard est saisi de terreur; pâle, tremblant, ses forces et son courage l'abandonnent, il descend aux plus humbles supplications². On lui ordonne de se mettre à genoux et de demander pardon à Dieu, à la nation et au roi, il obéit; un de ses bourreaux lui donne sa main à baiser, il s'y prête sans résistance, il se soumet à tout, demande grâce à tout le monde, et supplie qu'on

^a Note communiquée par le général L.....

¹ Procès verbal de l'assemblée des électeurs, t. II, p. 314.

² Lacretelle, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. I, p. 17.

veille bien l'enfermer et lui laisser la vie¹. On lui répond en lui passant une corde au cou. A peine suspendu, la corde casse, il tombe sur ses genoux et implore de nouveau la commisération du peuple. Sans pitié il est suspendu une seconde fois et la corde casse encore. Des assassins moins cruels que les autres présentent des épées pour abrégier son supplice, mais on le prolonge pendant plus d'un quart d'heure pour lui faire attendre une corde neuve². Enfin elle arrive et termine cette affreuse agonie.

Les meurtriers se saisissent de son corps et se le disputent comme des loups affamés. Ils le dépouillent, s'arrachent à l'envi ses vêtements, et courent les porter aux électeurs assemblés. Ceux-ci froidement dressèrent un procès-verbal de cet attentat, sans oser sévir contre les monstres qui s'en déclaraient les auteurs. Enhardis par l'impunité, les assassins placent une poignée de foin dans la bouche de cette tête coupée qu'ils promènent au bout d'une pique³, et traînent dans la fange son corps nu, mutilé et couvert des empreintes de leur barbarie. Pendant ce

¹ Moniteur du 29 juillet, p. 117, col. 2.

² Procès-verbal de l'assemblée des électeurs, t. II, p. 316 et suiv. — Moniteur du 29 juillet, p. 117, col. 2. — Annales parisiennes, politiques et critiques, p. 60 et 61.

³ Prudhomme, *Révolution de Paris*, n° 2, p. 25.

temps, leurs femmes parcouraient les rues et demandaient de l'argent aux passants en reconnaissance, disaient-elles, de ce que leurs maris faisaient pour la liberté¹.

Ce crime était à peine consommé qu'on apprit l'arrivée de Berthier, accompagné d'une nombreuse escorte. Les outrages, les imprécations n'avaient cessé de le poursuivre sur sa route. Dans les villes et villages, on l'avait fait descendre, et à Louvres on brisa l'auvent de sa calèche pour qu'il fût mieux exposé aux insultes. Afin de parer les coups qu'on lui portait, Étienne de Larivière se mit à côté de lui; obligé de céder à la force, il ne put exécuter l'ordre de s'arrêter au Bourget, et malgré lui il fallut s'acheminer vers Paris. On savait que Berthier était gendre de Foulon, et cette seule circonstance suffisait pour le dévouer à la fureur des bourreaux qui venaient d'égorger son beau-père. Mais ce que l'on ignorait, c'est que Berthier s'était occupé toute sa vie de rendre heureux le peuple de Paris, en le sauvant de la misère, par des institutions philanthropiques². Cet homme de bien avait huit enfants, tous recommandables par leurs mœurs, leurs talents précoces et par la plus heureuse

¹ Papon, *Hist. de la Révol. de France*, t. I, p. 192.

² Correspondance politique et confidentielle de Louis XVI, t. I, lettre XVII.